

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 51 (2024)
Heft: 3: Dayana Pfammatter, première yodleuse à avoir étudié son art à l'université

Artikel: Deux initiatives populaires contre la cherté des coûts de la santé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1077433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

teuse. Parallèlement, les partis politiques propagent leurs propres recettes: le 9 juin, deux initiatives populaires seront soumises aux votations. Tandis que le parti du Centre souhaite mettre en place un frein aux coûts, le PS exige davantage de moyens publics pour les réductions de primes (pour en savoir plus à ce sujet, voir p. 7).

Les logements abordables sont rares

Le logement est un autre poste important du budget des ménages. Contrairement à ce qu'il se passe dans de nombreux pays, seule une minorité de personnes peuvent s'offrir un bien immobilier en Suisse: 58 % de la population vit en location. Or, sur un marché du logement asséché, il est de plus en plus difficile de trouver un logement abordable. Ces 15 dernières années, les prix moyens de l'offre ont augmenté de 20 %. Dans les grandes villes telles que Zurich et Genève, les petites annonces qui proposent des logements coûtant plus de 3000 francs par mois sont désormais monnaie courante. L'Association des locataires estime que cela est dû à la «soif de profits» de la branche immobilière. Jusqu'ici, les revendications de la gauche pour un contrôle des loyers par l'État ont échoué. Récemment, le Conseil fédéral s'est du moins montré prêt à examiner les règles de fixation des loyers.

Les frais d'alimentation sont moins ruineux. En 2021, le ménage suisse moyen a dépensé 6,8 % de ses revenus en nourriture. Dans de nombreux pays européens, cette dépense s'élève à près du double, atteignant même plus de 28 % en Roumanie. Néanmoins, en Suisse aussi, la population remarque que le prix des courses hebdomadaires au supermarché, d'une tasse de café au restaurant ou des timbres à la poste a augmenté. La hausse des prix est de plus en plus perceptible au quotidien et pèse sur le moral de la population. Ainsi, la certitude d'une prospérité prétendument stable en Suisse s'effrite aussi.

Deux initiatives populaires contre la cherté des coûts de la santé

Le 9 juin, le peuple suisse se prononcera sur deux initiatives populaires qui s'attaquent, de manière différente, au problème de la cherté des coûts de la santé: l'initiative d'allègement des primes du PS et l'initiative pour un frein aux coûts du Centre.

1. Plus de subsides de l'État pour les réductions de primes

L'initiative du PS, «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie», exige un plafonnement des primes de sorte que les assurés ne doivent pas consacrer plus de 10 % de leur revenu disponible à leur assurance-maladie, le reste devant être financé par l'État. Le système de réduction des primes existe déjà dans les cantons, mais il est appliqué de façon très diverse, et jugé insuffisant par les initiants. Ceux-ci exigent que la classe moyenne profite elle aussi des réductions de primes, et pas seulement les personnes à bas revenus. Une famille de quatre personnes pourrait ainsi économiser plusieurs centaines de francs par mois.

Pour les partis bourgeois, cette revendication va trop loin. Ils avancent qu'une telle «politique du sparadrap» ne ferait que combattre les symptômes, et non les causes. Mais l'argument majeur des opposants est le coût qu'aurait une telle mesure: près de 4,2 milliards de francs par an. Néanmoins, le Parlement a décidé que les cantons devraient consacrer davantage d'argent aux réductions de primes, bien moins cependant que ce que les initiants demandent. Ce contre-projet indirect sera mis en œuvre si l'initiative est rejetée.

Liens vers les deux initiatives:
primes-abordables.ch

le-centre.ch/initiative-pour-un-frein-aux-couts

2. Économies forcées par un frein aux coûts

Le parti du Centre propose une autre recette avec l'initiative «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé», qui exige que la Confédération et les cantons interviennent lorsque les coûts de la santé augmentent plus que les salaires. Le Centre espère ainsi accroître la pression pour faire baisser les coûts de l'assurance-maladie obligatoire.

Les initiants voient par exemple un potentiel d'économies dans le prix des médicaments, toujours élevé en comparaison internationale. Selon eux, il devrait aussi y avoir plus d'incitations pour les traitements ambulatoires, moins onéreux que les hospitalisations.

Les adversaires de l'initiative, et notamment les associations de médecins, mettent en garde contre les «effets secondaires nocifs» d'un tel frein aux coûts, affirmant que celui-ci pourrait déboucher, dans le pire des cas, sur de longues listes d'attente et une «médecine à deux vitesses». Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent eux aussi ce projet, trop rigide à leurs yeux, mais ont élaboré un contre-projet indirect, qui prévoit que le gouvernement fixe des objectifs de coûts et de qualité tous les quatre ans, en tenant compte de facteurs comme le vieillissement de la population et les progrès techniques de la médecine. Cela permettrait également de déterminer en toute transparence quels coûts sont justifiés médicalement.

